



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 13 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 11

**Présents** : Michel CHADENEAU, Monique POIRAUD, Tanguy BEIGNON, Béatrice NICOLAIZEAU, Mathilde PIGNON, Laurent SUET, Bernard LEFORT, Sophie FAUCONNIER, Pierre-Yves SOREL, Amélie MASSONNEAU.

**Absents représentés** : Néant

**Absents excusés** : Baptiste GIRAUDEAU, Caroline SICARD, Leslie-Anne BRAUD, Sylvain ROCHEREAU, Christian VALERY,

**Secrétaire** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Monique POIRAUD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.**

### **38/2026 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 14 mai 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité des votants :**

- **DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

| Hors Commune                                                         |                                                 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Chantal GAUDIN – 8 rue du Moulin de la Jarrie – AUBIGNY LES CLOUZEUX | Rodolphe MEYER – Le Four – AUBIGNY LES CLOUZEUX |
| Commune                                                              |                                                 |
| Benoît FORGEAU – Bellevue – Route de Champ St Père                   | Angèle MOUSSION – 31 la Boisselière             |
| Catherine PIVETEAU – Le Pinier de la Chesnelie                       | Daniel BEIGNON – l'Epinette                     |
| Pascal BIRON – 10 rue des Coquelicots                                | Roger EPAUD – l'Epaudière                       |
| Abel COUTURIER – le point du Jour                                    | Jean-Yves TESSON – Courbevoie                   |
| Denis TESSON – 8 rue de la Petite Croix                              | Michel MASSONNEAU – Puy Magny                   |
| Michel DAUPHIN – 412 route de la Roche                               | Jacqueline TESSIER – La Blénière                |
| Olivier BUREAU – 32 rue François Espaud                              | Katia GIRAUDEAU – 5 allée du Bocage             |
| Gérard SIMON – la Glorandière                                        | Florian POIRAUD – la Chevalerie                 |
| Chantal BOUARD – 211 route de Nieul – la Poterie                     | Gérard MONNEREAU – l'Anglais                    |
| Jean-Louis TRICHET – 10 rue de la Petite Croix                       | Mathieu CAILLAUD – 6 allée de la Rochette       |
| Marie-Thérèse GREAU – 200 route d'Aubigny                            | Dominique TURBE – 11 route de l'Enclose         |

### **39/2026 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- **DESIGNE** en qualité de correspondant défense de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES : M. Tanguy BEIGNON, adjoint au Maire.

- **PRECISE** que le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

- **PRECISE** que les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

#### **40/2026 CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL SAISONNIER A LA CUISINE CENTRALE**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : Réorganisation du service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE** la création d'un emploi saisonnier :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° (accroissement saisonnier d'activité)  
du code général de la fonction publique,

- Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre 2026
- Temps de travail : 20/35<sup>ème</sup> soit 57.14% d'un temps complet
- Nature des fonctions : aide cuisine
- Catégorie hiérarchique : C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 367

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

#### **41/2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 30 avril 2026.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

|                                                        |         |
|--------------------------------------------------------|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)          | 31.14 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)     | 31.14 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 24.14 % |

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

**Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,**

- **FIXE** les taux applicables en 2026 comme suit

|                                                        |         |
|--------------------------------------------------------|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)          | 32.07 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)     | 32.07 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 24.86 % |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### **42/2026 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2026 :

##### **DÉPENSES**

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Dépenses de Fonctionnement | 1 386 884.00 € |
| Dépenses d'Investissement  | 1 221 248.00 € |

##### **RECETTES**

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Recettes de Fonctionnement | 1 386 884.00€  |
| Recettes d'Investissement  | 1 221 248.00 € |

**Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2026 tel que présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

#### **43/2026 TARIFS SEJOURS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT 2026**

Comme chaque année, l'accueil de loisirs Les Touchatout organise des séjours pour les enfants de 3 à 14 ans tout au long de l'été.

Le Maire présente au conseil les 3 séjours organisés par l'équipe d'animation

| Ages       | Thèmes              | Dates            | Lieu                                     | Tarifs<br>Commune /<br>Hors commune |
|------------|---------------------|------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|
| MS/GS      | Stage<br>équitation | 15 au 17/07/2026 | La Boissière des Landes                  | 65 €/70 €                           |
| CP/ CE/CM  | Séjour              | 20 au 24/07/2026 | Camping Campilo<br>AUBIGNY LES CLOUZEUX  | 170 €/180 €                         |
| Collégiens | Séjour Ados         | 6 au 10/07/2026  | Camping l'Albizia<br>NOTRE DAME DE MONTS | 240 €/260 € €                       |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** le programme des séjours de l'été 2026 tels que présenté

- **VALIDE** les tarifs des séjours de l'été 2026 tels que présentés

**44/2026 CONVENTION SYDEV – GIRATOIRE EPINETTE – RENOVATION POINTS LUMINEUX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention avec le SYDEV concernant les travaux de rénovation des points lumineux du giratoire de l'Epinette.

Le montant des travaux s'élève à 3 151.00 € (part communale).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- **ACCEPTE** la proposition financière du SYDEV,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention du SYDEV concernant les travaux de rénovation des points lumineux du giratoire de l'Epinette.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la commune et leurs suppléants dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral. M. le Maire propose la désignation suivante :

| COMMISSION          | TITULAIRE                | SUPPLEANT                |
|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| RESSOURCES          | M. Michel CHADENEAU      | Mme Béatrice NICOLAIZEAU |
| ATTRACTIVITE        | Mme Béatrice NICOLAIZEAU | M. Laurent SUET          |
| AMENAGEMENT DURABLE | M. Christian VALERY      | M. Bernard LEFORT        |
| COHESION LOCALE     | Mme Monique POIRAUD      | Mme Amélie MASSONNEAU    |
| ENVIRONNEMENT       | M. Pierre-Yves SOREL     | M. Sylvain ROCHEREAU     |
| SOLIDARITES         | Mme Mathilde PIGNON      | Mme Sophie FAUCONNIER    |
| INFRASTRUCTURES     | M. Tanguy BEIGNON        | M. Baptiste GIRAUDEAU    |

- M. LEFORT fait un compte rendu succinct de la première réunion du SIVOS Gendarmerie du 23 avril 2026.
- Mme POIRAUD rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie du 8 mai sera organisée à partir de 10h45 devant la Mairie, les élus sont invités pour préparer le vin d'honneur qui sera servi après la cérémonie religieuse. Mme POIRAUD informe le Conseil Municipal que la première réunion de la commission pour l'organisation de la fête communale du 13 juillet a eu lieu et une nouvelle réunion, avec toutes les associations est prévue le 2 juin 2026 à 19h30 en salle 3. Enfin, Mme POIRAUD indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune va se positionner pour l'organisation d'événements dans le cadre du programme culturel de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.
- Mme NICOLAIZEAU invite les membres de la commission communication à se retrouver pour une première réunion le 4 mai 2026 à 20h00,

**DATES A RETENIR :**

- 28/04/2026 à 17h00 : CCAS,
- 28/04/2026 à 18h30 : Conseil Communautaire,
- 11/05/2026 à 18h00 : CTE SYDEV au siège de Vendée Grand Littoral,
- 11/05/2026 à 9h00 : Démonstration Isigéo en Mairie pour la commission urbanisme,
- 11/05/2026 à 11h00 : Réunion SYDEV en Mairie,
- 18/05/2026 à 9h00 : Réunion Maire/Adjoint/Conseillers délégués
- 26/05/2026 à 19h00 : Commission Finances – subventions 2026
- 05/06/2026 à 18h00 : Conseil Municipal – désignation des délégués et suppléants – élections sénatoriales

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

**Rappel des délibérations :**

**38/2026 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**39/2026 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

**40/2026 CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL SAISONNIER A LA CUISINE CENTRALE**

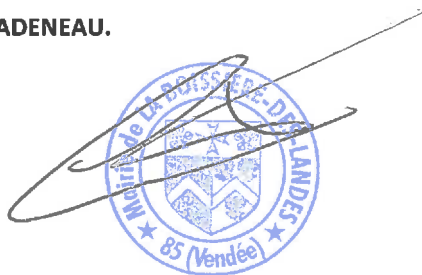
**41/2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

**42/2026 BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

**43/2026 TARIFS SEJOURS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT 2026**

**44/2026 CONVENTION SYDEV – GIRATOIRE EPINETTE – RENOVATION POINTS LUMINEUX**

Le Maire,  
Michel CHADENEAU.



La secrétaire de séance,  
Monique POIRAUD.

